

GROUPE

9

HERBICIDE

NASA 36

HERBICIDE

SOLUTION

USAGE AGRICOLE ET INDUSTRIEL



ATTENTION

IRRITANT

**HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU POUR LA
SUPPRESSION NON SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES**

N° D'HOMOLOGATION 30721 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Glyphosate, acide équivalent par litre, présent à l'état de sel isopropylamine 360 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 4 L – 1050 L, vrac

Agromarketing Co. Inc.
133, rue Mavety
Toronto (Ontario) M6P 2L8
416-628-5174

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 1 613-996-6666 (ou composer le *666 sur un
téléphone cellulaire) – CANUTEC (24 HEURES PAR JOUR).**

TABLE DES MATIÈRES

1.0	DESCRIPTION DU PRODUIT	4
2.0	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	4
2.1	Information	Error! Bookmark not defined.
3.0	MISES EN GARDE	4
3.1	Premiers soins.....	5
3.2	Renseignements toxicologiques	5
3.3	Risques pour l'environnement	5
3.4	Dangers physiques ou chimiques	5
3.5	Entreposage	6
3.6	Élimination.....	6
4.0	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	7
5.0	MÉLANGE ET APPLICATION.....	8
5.1	Mises en garde.....	8
5.2	Renseignements sur le mélange et l'équipement d'épandage	9
5.3	Zones tampons.....	12
6.0	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	13
6.1	Mauvaises herbes annuelles	13
6.2	Mauvaises herbes vivaces.....	14
6.3	Broussailles ligneuses et arbres	15
7.0	SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES	15
7.1	Suppression des mauvaises herbes annuelles avec NASA 36	16
7.2	Suppression des mauvaises herbes annuelles avec les mélange en réservoir	17
7.3	Renseignements sur les agents tensio-actifs.....	23
7.4	Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles	23
7.5	Suppression des mauvaises herbes dans le canola non sensible au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready™)	24
7.5.1	Mélanges en réservoir	25
7.6	Suppression des mauvaises herbes dans le soya non sensible au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready™).....	25
7.6.1	Mélanges en réservoir	27
7.7	Suppression des mauvaises herbes dans le maïs non sensible au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready™).....	28
7.7.1	Mélanges en réservoir	29
8.0	SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES	30
8.1	Suppression des mauvaises herbes vivaces au moyen de NASA 36	30
8.2	Remarques spéciales sur la suppression des mauvaises herbes vivaces	33
8.2.1	Chiendent	33
8.2.2	Agents tensio-actifs	Error! Bookmark not defined.
8.2.3	Chardon des champs.....	34
8.2.4	Linaires vulgaires	35

8.2.5	Pissenlit	35
8.2.6	Suppression de la luzerne avec un mélange en réservoir de 2,4-D.....	35
8.2.7	Toutes les mauvaises herbes vivaces.....	36
9.0	TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES.....	36
9.1	Traitement avant le semis – toutes les cultures	37
9.1.1	Mélanges en réservoir* – soya.....	37
9.1.2	Mélanges en réservoir* – maïs.....	39
9.2	Traitement des résidus de culture.....	41
9.3	Traitement localisé	41
9.3.1	Restrictions sur le pâturage	42
9.4	Traitement des terres en jachère.....	42
9.5	Systèmes de culture à travail réduit ou sans préparation du sol	42
9.5.1	NASA 36 plus 2,4-D amine ou ester	42
9.5.2	NASA 36 plus Pardner.....	42
9.5.3	NASA 36 plus Pursuit®.....	42
9.5.4	NASA 36 plus l'herbicide Express Toss-N-Go ou l'herbicide en pâte granulée 75 % Express Toss-N-Go®	43
9.6	Légumineuses et graminées fourragères.....	43
9.7	Rénovation des pâturages.....	43
9.8	Production de semences fourragères	43
9.9	Traitement avant la récolte	44
9.9.1	Directives sur la période d'application	45
9.9.2	Épandage aérien.....	45
9.10	Plantations d'arbres.....	47
9.11	Arbres, vignes, arbustes fruitiers et autres cultures	47
9.12	Équipement sélectif	51
10.0	UTILISATION SUR LES TERRES NON AGRICOLES	53
10.1	Suppression des mauvaises herbes dans les terres non agricoles	53
10.2	Renseignements sur le traitement dans les terres non agricoles	56
10.2.1	Application terrestre	56
10.2.2	Épandage aérien (emprises industrielles seulement).....	56
10.2.3	Suppression de la salicaire pourpre	57
10.3	Application sélective	57
10.4	Gazons.....	57
10.5	Application par injection.....	58
10.6	Application aux souches	58

NASA 36

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

Les utilisations sur les terres agricoles comprennent :

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes à travail minimal du sol; en post-émergence dans le maïs, le soya et le canola non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready™; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des pois, des lentilles, des haricots communs secs, du soya et des fourrages; la régénération des pâturages; l'établissement de fourrages, de légumineuses et de graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment les pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêcheurs, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers, châtaigniers et noyers de Siebold; les raisins, les canneberges, les bleuets et les fraises; les asperges; le ginseng Nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

Les utilisations sur les terres non agricoles comprennent :

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la régénération des pelouses.

Ré-étiquetage ou remballage interdits.

Roundup Ready™ est une marque déposée.

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 1 613-996-6666 – CANUTEC (24 HEURES PAR JOUR).

Lire l'avis avant d'acheter ou d'utiliser le produit. Si l'on n'accepte pas les conditions, retourner immédiatement les contenants intacts.

2.1 RENSEIGNEMENTS

Pour en savoir plus sur le produit, contacter le représentant local d'Agromarketing Co. Inc. ou appeler Agromarketing Co. Inc. au 416-628-5174.

3.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

PEUT CAUSER UNE IRRITATION AUX YEUX.

NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Éviter tout contact avec les yeux ou le contact prolongé avec la peau.

Pour de bonnes pratiques d'hygiène industrielle, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant toute activité de mélange, de chargement, de nettoyage ou de réparation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.croplife.ca.

3.1 PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

3.3 RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Éviter d'appliquer le produit directement à toute étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Respecter les zones tampons indiquées sous le mode d'emploi.

3.4 DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les solutions à pulvériser du produit doivent être mélangées, entreposées et appliquées uniquement à l'aide de contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER OU APPLIQUER LE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À PULVÉRISER DU PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et les solutions à pulvériser mis en contact avec des réservoirs ou contenants du genre peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme

nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou toute autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves.

3.5 ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences et la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

3.6 ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans la présente brochure.

Respecter les zones tampons indiquées à la section 5.3.

Pour les mélanges en réservoir, toujours respecter les exigences les plus restrictives lors de l'application.

NASA 36 est soluble dans l'eau et se mélange facilement à l'eau pour une pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer au moyen de la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et bien mélangé à l'eau conformément aux directives figurant sur la présente brochure.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide se déplace dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles dans les 2 à 4 jours suivant le traitement; sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, les effets peuvent prendre entre 7 et 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir l'action du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des parties aériennes, et à la détérioration des parties souterraines de la plante.

Retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint le stade de croissance indiqué aux sections 7.0 et 8.0 sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de la présente brochure, de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution à pulvériser. Cette solution n'atteint pas les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces, qui continuent de pousser. C'est pourquoi on obtient la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces en faisant le traitement à un stade avancé de croissance qui approche la maturité.

Sans dépasser les doses indiquées, toujours adopter la dose supérieure par hectare lorsque l'infestation par les mauvaises herbes est forte ou dense ou lorsque les mauvaises herbes poussent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter les mauvaises herbes lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Le produit n'exerce aucun effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour obtenir une suppression rémanente, adopter un programme approuvé sur les étiquettes d'herbicides. Lire et respecter soigneusement les mises en garde et tout autre renseignement figurant sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte immédiatement après le traitement risque d'enlever l'herbicide sur le feuillage; un traitement de rappel pourrait s'imposer. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans la présente brochure, ne pas mélanger le produit à aucun agent tensio-actif, pesticide, huile herbicide ou autre matière que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le produit sur le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à NASA 36, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à NASA 36 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner NASA 36 ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Agromarketing Co. Inc. au 416-628-5174.

5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

5.1 MISES EN GARDE

ATTENTION : ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES FEUILLES, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON CIBLÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER LES SOLUTIONS À PULVÉRISER AU MOYEN D'UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ POUVANT DÉBITER LE VOLUME VOULU.

ÉVITER TOUTE DÉRIVE DU PRODUIT – LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver car même des quantités minimales de brouillard peuvent occasionner des dommages graves ou détruire les cultures et plantes avoisinantes ou d'autres zones sur lesquelles un traitement n'est pas prévu, ou pouvant entraîner d'autres conséquences non voulues. Ne pas appliquer le produit lorsque les vents soufflent en rafales ou dépassent une vitesse de 8 km/h ou lorsque d'autres conditions, notamment des vents moins forts, permettent à la dérive de se produire. Lors de la pulvérisation, éviter toute combinaison de pression et de type de buse qui produirait des particules fines (brouillard), qui ont plus tendance à dériver.

NE PAS UTILISER LE PRODUIT DANS LES SERRES. L'EFFICACITÉ DU PRODUIT RISQUE D'ÊTRE RÉDUITE SI L'ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Rincer à fond à grande eau le pulvérisateur et les pièces immédiatement après l'application du produit. Ne pas contaminer les sources d'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

REMARQUE : L'utilisation du produit de façon autre qu'indiquée dans la présente brochure risque d'entraîner des blessures aux personnes et aux animaux, d'endommager les cultures ou de produire d'autres effets non voulus. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE

Mélange

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord la moitié de l'eau nécessaire dans le réservoir. Ajouter la quantité d'herbicide indiquée (consulter les sections 7.0 et 8.0 *Suppression des mauvaises herbes* de la présente brochure), puis bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter la formation de trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'utilisation d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger la quantité voulue de NASA 36 à de l'eau dans un grand récipient, puis de verser la solution dans le pulvérisateur.

Équipement d'épandage

Pulvérisateur à rampe

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans la présente brochure au moyen d'un équipement ordinaire à rampe :

Diluer le produit dans 50 à 300 L d'eau propre par hectare et l'appliquer en pulvérisation généralisée sans dépasser une pression de 275 kPa. Consulter les sections 7.0 et 8.0 *Suppression des mauvaises herbes* de la présente brochure pour connaître les doses à utiliser contre les diverses mauvaises herbes.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans la présente brochure au moyen de rampes ordinaires : Diluer le produit dans 50 à 100 L d'eau propre par hectare et l'appliquer en pulvérisation généralisée, sauf indication contraire sur la présente étiquette, sans dépasser une pression de 275 kPa. Consulter les sections 7.0 et 8.0 *Suppression des mauvaises herbes* de la présente brochure pour connaître les doses à utiliser contre les diverses mauvaises herbes.

Pistolet et pulvérisateur à volume élevé (pulvérisation grossière seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés à la section 6.0 *Mauvaises herbes supprimées* de la présente brochure au moyen d'un pulvérisateur à dos ou d'un pulvérisateur à volume élevé pourvu d'une lance ou d'autre moyen à buse convenable : Sauf indication contraire, préparer une solution à 1 % de produit dilué dans l'eau (1 L de produit dilué dans 100 L d'eau) et pulvériser le produit sur les feuilles de la végétation à supprimer. Pour obtenir les meilleurs résultats, utiliser une solution à 2 % (2 L de produit dilué dans 100 L d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade commune et le chardon des champs.

Pulvériser le produit de façon à bien mouiller les feuilles. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser le produit jusqu'au ruissellement. Pour les applications au moyen d'une lance, diriger soigneusement le jet pour ne pas pulvériser le produit sur les plantes non ciblées.

Équipement sélectif

Le produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes au moyen d'appareils à humectation, comme les rouleaux et les mèches, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les canneberges (atocas), les fraises et les zones non cultivées. Pour en savoir plus sur l'équipement sélectif servant à l'application du produit, consulter la section 9.12 *Équipement sélectif* de la présente étiquette.

Équipement aérien

On peut se servir de l'épandage aérien uniquement pour supprimer les mauvaises herbes avant la récolte ou pour les emprises industrielles. Consulter les sections 5.3, 9.9.2 et 10.2.2 pour obtenir des précisions sur l'application.

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximum de la rampe ne dépasse pas 65 % de l'envergure d'aile. Le type, la taille et l'orientation des buses doivent être configurées pour fournir une taille de gouttelette DV dans la gamme brute (entre 400 et 600 microns) ou très brute (entre 600 et 1 000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et doses d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés durant la pulvérisation ou déversés.

L'EXPOSITION PROLONGÉE AU PRODUIT PEUT PROVOQUER LA CORROSION DES SURFACES EN ACIER SANS REVÊTEMENT ET ENTRAÎNER LA DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS SUSCEPTIBLE. Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 pourrait empêcher la corrosion.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'application de pesticides par aéronef* (élaboré par le comité fédéral/provincial/territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Ne pas orienter les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, respecter les précautions les plus restrictives.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminées régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Agromarketing Co. Inc. en composant le 1 416-628-5174. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage du produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 à 100 L/ha.

5.3 ZONES TAMPONS

- i. **NE PAS** appliquer le produit durant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser le produit en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'ASAE.
- ii. Épandage aérien : **NE PAS** appliquer le produit lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h (avant la récolte) ou 8 km/h (emprises) à la hauteur de survol au-dessus du lieu d'application. **NE PAS** pulvériser le produit en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'ASAE.
- iii. Zones tampons

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et, dans la direction de la dérive, la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (p. ex., pâturages, zones boisées, plantations brise-vent, boisés de ferme, haies, pâturages, parcours ou terres arbustives) ou des habitats aquatiques sensibles (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoir ou terre humide).

Mode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection de :		
	Habitat aquatique		Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole*	15		15
Épandage aérien (avant la récolte seulement)	25		55
Épandage aérien** (droits de passage seulement) Avion :	Une application par saison	Deux applications par saison (c.-à-d. la zone-tampon ci-dessous s'applique au 2 ^e traitement)	-
Voilure fixe :	50	85	-
Hélicoptère :	20	35	-

*Pour les pulvérisateurs agricoles, la zone tampon peut être réduite de 70 % si on utilise des écrans ou de 30 % si on utilise des buses à jet conique. Pour les mélanges enréservoir, consulter l'étiquette de chaque produit et observer la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée pour les produits à mélanger.

** Grosses gouttelettes (DV = 385,2 µm); altitude de pulvérisation aérienne ≤ 10 m

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Le produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges annuelles et vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué tel qu'indiqué et dans les conditions décrites. Pour obtenir des précisions sur la suppression d'une espèce particulière de mauvaises herbes, y compris la dose indiquée, consulter les sections 7.1 *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et 8.1 *Suppression des mauvaises herbes vivaces*. Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées :

6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Graminées annuelles

Blé spontané

Triticum spp.

Brome des toits

Bromus tectorum

Digitaire astringente

Digitaria ischaemum

Digitaire sanguine

Digitaria sanguinalis

Échinochloa pied-de-coq

Echinochloa crus-galli

Folle avoine

Avena fatua

Ivraie de Perse

Lolium persicum

Maïs spontané

Zea mays

Orge spontané

Hordeum spp.

Panic d'automne

Panicum dichotomiflorum

Panic millet sauvage

Panicum miliaceum

Pâturin annuel

Poa annua

Sétaire géante

Setaria faberii

Sétaire glauque

Setaria glauca

Sétaire verte

Setaria viridis

Autres

Cuscute

Cuscuta spp.

Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges

Abutilon

Abutilon theophrasti

Amaranthe à racine rouge

Amaranthus retroflexus

Amaranthe hybride

Amaranthus hybridus

Bourse-à-pasteur

Capsella bursa-pastoris

Canola (colza) spontané

Brassica spp.

Chénopode blanc

Chenopodium album

Crépis des toits

Crépis tectorum

Érigéron du Canada

Érigéron canadensis

Érodium cicutaire

Erodium cicutarium

Kochia à balais

Kochia scoparia

Laiteron potager

Sonchus oleraceus

Laitue scariolle

Lactuca scariola

Lin spontané

Linum spp.

Lampourde glouteron

Xanthium strumarium

Mauve à feuilles rondes

Malva pusilla

Morelle à trois fleurs

Solanum triflorum

Morelle noire de l'Est

Solanum ptycanthum

Moutarde des champs

Sinapis arvensis

Ortie royale

Galeopsis tetrahit

Petite herbe à poux

Ambrosia artemisiifolia

Renouée liseron

Polygonum convolvulus

Renouée de Pennsylvanie

Polygonum pensylvanicum

Renouée persicaire

Polygonum persicaria

Renouée scabre

Polygonum scabrum

Sagesse-des-chirurgiens

Descurainia sophia

Saponaire des vaches

Saponaria vaccaria

Silène noctiflore

Silene noctiflora

Soude roulante

Salsola pestifer

Spargoute des champs

Spergula arvensis

Stellaire moyenne

Stellaria media

Tabouret des champs

Thlaspi arvense

Vesce à feuilles étroites

Vicia angustifolia

6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

Carex et graminées vivaces

Brome inerme

Bromus inermis

Chiendent

Agropyron repens

Muhlenbergie feuillée

Muhlenbergia frondosa

Orge queue d'écureuil

Hordeum jubatum

Pâturin comprimé

Poa compressa

Pâturin des prés

Poa pratensis

Quenouille à feuilles larges

Typha latifolia

Souchet comestible

Cyperus esculentus

Mauvaises herbes vivaces à feuilles larges

Apocyn chanvrin
Apocynum cannabinum
Armoise absinthe
Artemisia absinthium
Asclépiade commune
Asclepias syriaca
Chardon des champs
Cirsium arvense
Herbe à puce
Rhus radicans
Laiteron des champs
Sonchus arvensis
Cranson dravier
Cardaria draba
Linaigrette

Eriophorum chamissonis
Linaire vulgaire
Linaria vulgaris
Liseron des champs
Convolvulus arvensis
Luzerne
Medicago spp.
Patience crépue
Rumex crispus
Pissenlit
Taraxacum officinale
Renouée du Japon
Polygonum cuspidatum
Salicaire pourpre
Lythrum salicaria

6.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

Aulne
Alnus spp.
Bouleau
Betula spp.
Cèdre
Thuja spp.
Cerisier
Prunus spp.
Chèvrefeuille velu
Lonicera villosa
Comptonie à feuilles d'asplénie
Comptonia peregrina
Érable
Acer spp.
Framboisier/Ronce remarquable
Rubus spp.
Kalmie à feuilles étroites
Kalmia angustifolia

Peuplier
Populus spp.
Pin
Pinus spp.
Pruche
Tsuga spp.
Rhododendron du Canada
Rhododendron canadense
Douglas taxifolié
Pseudotsuga spp.
Saule
Salix spp.
Spirée à feuilles larges
Spiraea latifolia
Symphorine occidentale
Symphoricarpos occidentalis
Viorne cassinoïde
Viburnum cassinoides

Utilisations sur les terres agricoles

Toujours lire les mises en garde, les renseignements généraux et les informations relatives au mélange et à l'application (sections 3.0, 4.0 et 5.0) avant les renseignements concernant une application particulière de toute section de la brochure.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les doses d'application et les directives particulières pour supprimer les mauvaises herbes annuelles indiquées.

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AU MOYEN DE NASA 36

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
0,75	Jusqu'à 8 cm de hauteur	Folle avoine, sétaires verte, orge spontané, blé spontané Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Pour la folle avoine, traiter au stade de 1 à 3 feuilles. Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'utilisation est homologuée avec ce produit, p. ex., Agral® 90, AgSurf® et Companion™. En cas de très forte infestation de folle avoine, adopter la dose de 1,0 L/ha.
1,0	Entre 8 et 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus Toutes les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens* et le kochia à balais*	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'utilisation est homologuée avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus. *Répression seulement. Consulter les doses plus élevés du présent tableau ou de celui du mélange en réservoir pour connaître les options de suppression (section 7.2).
1,25 à 1,9	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, plus brome des toits, sétaires géante, et ivraie de Perse Toutes les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges indiquées ci-dessus, plus chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	Aucun agent tensio-actif n'est exigé. Consulter la section des mélanges en réservoir (7.2) pour connaître les autres options de suppression. * NE PAS utiliser ces doses contre des plantes mesurant plus de 8 cm de hauteur. ** Au stade de 3 à 4 feuilles, adopter la dose de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 et 15 cm de hauteur, adopter la dose de 1,9 L/ha.
2,25	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, plus la digitaire sanguine et le pâturin annuel Toutes les mauvaises herbes à	Pour connaître d'autres options de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau des mélanges en réservoir (section 7.2).

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
		feuilles larges indiquées ci-dessus plus kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laitron potager annuel, vesce à feuilles étroites	
3,5	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées ci-dessus	Pour connaître d'autres options de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau des mélanges en réservoir (section 7.2).

Agral[®] est une marque déposée de Syngenta Crop Protection Canada Inc.

Ag Surf[®] est une marque déposée d'Interprovincial Co-operatives Ltd.

Companion[®] est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

REMARQUE : Pour un traitement localisé, 0,75 à 3,5 L/ha équivaut à environ 8 à 35 mL/100 m², respectivement.

7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC NASA 36 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Pour les terres en jachère

Mélange en réservoir	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
NASA 36	0,75 à 1,0	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte	Ce mélange en réservoir est homologué pour utilisation dans la terre en jachère seulement . Pour obtenir les meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, adopter la dose supérieure. *Appliquer NASA 36 à raison de 1,0 L/ha seulement. ** Répression seulement. Consulter les autres mélanges en réservoir pour connaître les options de suppression.
+ Herbicide Banvel [®]	+ 0,29	Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amaranthe à racine rouge**, renouée liseron**	

Mélange en réservoir	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
			Ajouter un agent tensio-actif à raison de 350 mL/ha (voir la liste à la section 7.3).
NASA 36 + Pardner®	0,75 à 1,0 + 1,25	Céréales spontanées, sétaire verte, canola (colza) spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron* Amaranthe à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	Ce mélange en réservoir est homologué pour utilisation dans la terre en jachère et les systèmes de travail minimal du sol – blé, orge et avoine seulement . Pour obtenir les meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, adopter la dose supérieure. *Appliquer NASA 36 à raison de 1,0 L/ha seulement pour supprimer la renouée liseron. **Dose de 1,0 L, répression seulement. Consulter les autres mélanges en réservoir pour connaître les options de suppression. Ajouter un agent tensio-actif à raison de 350 mL/ha. Consulter la liste à la section 7.3.
NASA 36 + 2,4-D ^A	1,25 à 1,9 + 0,6 à 0,9 ⁴ ou 1,2 à 1,5 ⁵	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf Roundup Ready™), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amaranthe à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané Roundup Ready™ (1 à 4	Pour obtenir les meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, adopter la dose supérieure. * NE PAS utiliser ces doses sur des plantes dépassant 8 cm de hauteur. ** Au stade de 3 à 4 feuilles, adopter la dose de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 et 15 cm de

Mélange en réservoir	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
		feuilles)⁴, bardanette épineuse⁴, bardane⁴, lampourde glouteron⁴, plantain majeur⁴, vergerette annuelle⁴, caméline faux lin⁴, fausse herbe à poux⁴, salsifis majeur⁴, moutarde⁴ (sauf pour moutarde des chiens et moutarde tanaïs), laitue scariole⁴, herbe à poux⁴, ansérine de Russie⁴, bourse-à-pasteur⁴, grande ortie⁴, méliot⁴, euphorbe à feuilles de thym⁴, radis sauvage⁴, tournesol⁴ Canola (colza) spontané Roundup Ready™ (4 à 6 feuilles)⁵, laitron potager, stellaire moyenne⁵, pourpier potager⁵, moutarde des chiens⁵, moutarde tanaïs⁵, chénopode glauque⁵, séneçon vulgaire⁵, galinsoga cilié⁵, épervière, prunelle vulgaire⁵, renouée des oiseaux⁵, lépidie des champs⁵, matricaire odorante⁵, amaranthe fausse-blite⁵, pourpier petite oseille⁵, renouée scabre⁵, amaranthe blanche⁵, abutilon⁵, canola (colza) spontané⁵	hauteur, adopter la dose de 1,9 L/ha. ⁴ Appliquer le 2,4-D à raison de 0,6 à 0,9 L/ha (280 à 420 g m.a./ha). ⁵ Appliquer le 2,4-D à raison de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g m.a./ha). Utiliser ce mélange en réservoir avant ou après le semis de blé, de blé d'hiver, d'orge ou de seigle, mais avant la levée de la culture. Aucun agent tensio-actif n'est requis.
NASA 36 + 2,4-D^B	0,75 à 1,0 + 1,2	Céréales spontanées, folle avoine* et sétaires vertes* Canola (colza) spontané, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amaranthe à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais Chénopode blanc**, soude roulante**	Ce mélange en réservoir est homologué pour utilisation dans la terre en jachère seulement. Pour obtenir les meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, adopter la dose supérieure. *Appliquer NASA 36 à raison de 1,0 L/ha seulement pour supprimer la folle avoine et la sétaires verte. **Répression seulement. Consulter les autres mélanges

Mélange en réservoir	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
			en réservoir pour connaître les options de suppression. Ajouter un agent tensio-actif à raison de 350 mL/ha. Consulter la liste à la section 7.3.
NASA 36 + MCPA formulation de 500 g/L; pour les autres formulations, modifier la dose en conséquence	1,25 à 1,9 + 0,5 à 0,7¹ ou 0,5 à 1,0²	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf Roundup Ready™), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin adventice, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Bardanette épineuse⁵, bardane⁵ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin⁵, sagesse-des-chirurgiens⁵, chénopode blanc⁵, moutardes⁵ (sauf des chiens et tanaïse), laitue scariole⁵, herbe à poux⁵, ansérine de Russie⁵, bourse-à-pasteur⁵, tarbouret des champs⁵, vesce jageau⁵, radis sauvage⁵, tournesol⁵	Pour obtenir les meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, adopter une dose plus forte. * NE PAS utiliser ces doses sur des plantes dépassant 8 cm de hauteur. ** Au stade de 3 à 4 feuilles, adopter la dose de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 et 15 cm de hauteur, adopter la dose de 1,9 L/ha. ¹ Appliquer le MCPA amine à raison de 0,5 à 0,7 L/ha (250 à 350 g m.a./ha) avant les pois des champs. ² Appliquer le MCPA à raison de 0,5 à 1,0 L/ha (250 à 500 g m.a./ha) avant le blé, l'orge, l'avoine, le maïs (de grande culture et sucré) MCPA, le seigle et le lin. ⁵ Appliquer le MCPA à raison de 0,7 à 1,0 L/ha (350 à 500 g m.a./ha) seulement. Appliquer le mélange en réservoir avant le semis de blé, d'orge, de seigle, d'avoine, de maïs (de grande culture et sucré), le lin MCPA et les pois des champs MCPA.

Mélange en réservoir	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
			Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
NASA 36 + Herbicide Buctril M	1,25 à 1,9 + 0,5 à 1,0 ¹	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse. Canola (colza) spontané (non Roundup Ready™), moutarde des champs, sagesse des chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Jusqu'au stade de 4 feuilles² : renouée scabre, persicaire pale, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, kochia à balais³, soude roulante³, matricaire inodore⁴, tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glouteron, abutilon⁵, neslie paniculée, morelle noire d'Amérique Jusqu'au stade de 6 feuilles² : morelle à trois fleurs Jusqu'au stade de 8 feuilles² : renouée liseron, sarrasin de tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, velar faussegiroflée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire Mauvaises herbes vivaces (parties aériennes)² : chardon des champs, laitron des champs	Pour obtenir les meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, adopter une dose plus forte. * NE PAS utiliser ces doses sur des plantes dépassant 8 cm de hauteur. ** Au stade de 3 à 4 feuilles, adopter la dose de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 et 15 cm de hauteur, adopter la dose de 1,9 L/ha. ¹ Appliquer l'herbicide Buctril M à raison de 0,5 à 1,0 L/ha (280 à 560 g m.a./ha) pour toutes les cultures indiquées. ² Appliquer l'herbicide Buctril M à raison de 1.0 L/ha (560 g ma /ha) seulement. ³ Traiter avant que les mauvaises herbes atteignent 5 cm de hauteur. ⁴ Annuelles printanières seulement. ⁵ Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur. Utiliser le mélange en réservoir avant le semis de blé, d'orge, de seigle, d'avoine, de maïs, de lin, de graines de canaris et de semis de graminées (y compris brome inerme, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à

Mélange en réservoir	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
			chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre velu et l'alpiste roseau). Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
NASA 36 + MCPA amine (formulation de 500 g/L, pour les autres formulations, modifier les doses en conséquence)	1,25 à 1,9 + 0,5 à 0,7	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (non Roundup Ready™), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Bardanette épineuse³, bardane³ (avant le stade 4 feuilles), caméline faux lin³, sagesse-des-chirurgiens³, chénopode blanc³, moutardes³ (sauf des chiens et tanaïs), laitue scariole³, herbes à poux³, amarante à racine rouge³, ansérine de Russie³, bourse-à-pasteur³, tabouret des champs³, vesce³, radis sauvage³, inulne aunée³.	Pour obtenir les meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, adopter une dose plus forte. * NE PAS utiliser ces doses sur des plantes dépassant 8 cm de hauteur. ** Au stade de 3 à 4 feuilles, adopter la dose de 1,9 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes mesurant entre 8 et 15 cm de hauteur, adopter la dose de 1,9 L/ha. ³ Appliquer le MCPA amine à raison de 0,7 L/ha (350 g m.a./ha) seulement. Utiliser le mélange en réservoir avant le semis des lentilles et des pois chiches. Dans des conditions de sécheresse, l'ensemencement profond et/ou des averses après l'ensemencement peuvent endommager les jeunes plantules lorsqu'il y a un chevauchement dans la pulvérisation.

Mélange en réservoir	Dose (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
			Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
NASA 36 + Herbicide Express Toss-N-Go OU Herbicide en pâte granulée 75 % Express Toss-N-Go	1,26 à 1,93 + 10 g/ha (7,5 g m.a./ha)	Céréales spontanées, chardon des champs (répression), saponaire des vaches, renouée liseron, érigeron du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits, pissenlit, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, sétaire, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amaranthe à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, canola spontané, lin spontané Moutarde des champs, folle avoine	Utiliser le mélange en réservoir dans la jachère d'été ou avant le semis de blé et d'orge . Consulter l'étiquette de l'herbicide Express Toss-N-Go pour connaître le stade de croissance approprié des mauvaises herbes. Ajouter un agent tensio-actif à raison de 350 mL/ha. (Consulter la liste à la section 7.3.)

* Pour supprimer l'orge queue-d'écureuil, consulter le tableau *Suppression des mauvaises herbes vivaces au moyen de NASA 36* (section 8.1).

^B 2,4-D à raison de 0,56 kg m.a./ha. ^{B,A} Pour les autres mélanges de 2,4-D, modifier les doses en conséquence. N'utiliser que les formulations de l'ester à faible volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

Banvel II est une marque déposée de BASF Corporation.
Pardner et Buctril® sont des marques déposées de Bayer.
Express est une marque déposée d'E.I. duPont Canada Company.
Toss-N-Go est une marque déposée de duPont Canada Inc.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

REMARQUE :

Ajout d'un agent tensio-actif : Tous les mélanges en réservoir comprenant NASA 36 en vue de supprimer les mauvaises herbes annuelles nécessitent l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, p. ex., Agral 90, Ag Surf ou Companion. L'agent tensio-actif doit être ajouté à raison de 350 mL/ha, et dilué dans 50 à 100 L d'eau propre.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Appliqué seul, NASA 36 ne supprime pas les plantes spontanées dans les cultures portant le gène Roundup Ready™.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les graines de mauvaises herbes annuelles continuent de germer tout au long de la saison de croissance. Dans certains cas, d'autres traitements peuvent s'imposer pour supprimer les mauvaises herbes ayant levé plus tard.

Pour obtenir d'autres renseignements et mises en garde, consulter les sections 4.0 *Renseignements généraux* et 5.0 *Mélange et application* de la présente étiquette.

7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY™)

AVERTISSEMENT : N'APPLIQUER NASA 36 QUE SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA RÉSISTANT AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY™).

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) RÉSISTANT AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

Pour obtenir d'autres renseignements et mises en garde, consulter les sections 4.0 *Renseignements généraux* et 5.0 *Mélange et application* de la présente étiquette.

Appliquer NASA 36 sur le canola résistant au glyphosate, seulement tel qu'indiqué dans le tableau de suppression des mauvaises herbes ci-dessous.

On constate parfois un jaunissement temporaire quand on applique NASA 36 à un stade avancé (4 à 6 feuilles) de la récolte. Ce flétrissement de courte durée n'affecte ni la croissance, ni la maturité, ni le rendement de la culture.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Le tableau suivant décrit la dose et les directives particulières d'application pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces qui poussent parmi les variétés de canola non sensibles au glyphosate.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY™

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
0,825 à 1,25	0 à 6 feuilles	<i>Graminées annuelles</i> Folle avoine, sétaires vertes, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq <i>Annuelles à feuilles larges</i> Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané	Des applications répétées peuvent s'imposer si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert. Veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé. * Adopter la dose de

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (appliquer le produit à raison de 50 à 100 L d'eau/ha)
		sensible au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron*, renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée scabre*, érodium cicutaire*, sagesse-des-chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes*** <i>Vivaces (répression)**</i> Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit <i>Vivaces (suppression tout au long de la saison)</i> Chiendent**, orge queue-d'écureuil***	1,25 L/ha pour supprimer ces mauvaises herbes à n'importe quel stade de croissance des plants. La dose inférieure permet de supprimer la bourse-à-pasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore lorsque les plants de canola ont de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand ils en ont de 4 à 6 feuilles. ** Une seule application à raison de 1,25 L/ha est nécessaire. *** Une application de rappel à raison de 1,25 L/ha est nécessaire. Pour une application de rappel, veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé. Une dose maximum de 2,5 L/ha est permise après la levée de la culture.

7.5.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour supprimer les parties aériennes du chardon des champs tout au long de la saison et pour supprimer la renouée liseron qui pousse parmi les variétés de canola résistant au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready™), appliquer Lontrel 360 à raison de 0,28 L/ha et NASA 36 à raison de 1,25 L/ha dans 100 L d'eau par hectare. Traiter lorsque le canola a atteint le stade de croissance de 2 à 6 feuilles. Consulter les étiquettes de Lontrel 360 et de NASA 36 pour obtenir des précisions sur les mauvaises herbes supprimées, le calendrier d'épandage, le volume d'eau et les mises en garde concernant l'utilisation.

7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY™)

AVERTISSEMENT : APPLIQUER NASA 36 QUE SUR LES VARIÉTÉS DE SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY™).

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 100 à 200 L d'eau/ha)
2,5	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits Asclépiade commune^{1,2}, souchet comestible^{1,2}, mauve à feuilles rondes², chardon des champs³, laiteron des champs³, muhlenbergie feuillée³	¹ Une seule application de 2,5 L/ha pour la répression seulement. ² Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, et la mauve à feuilles rondes, on peut faire une deuxième application séquentielle au moins deux semaines après la première application. ³ Une deuxième application de 2,5 L/ha donne une meilleure suppression dans les cas d'infestations importantes. - On peut faire une deuxième application de 2,5 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont levé à la suite du traitement initial. - Le cas échéant, faire la deuxième application au plus tard à la floraison du soya. - L'asclépiade commune doit mesurer entre 15 cm et 60 cm de hauteur et être en pleine croissance. - Le souchet comestible doit mesurer entre 5 cm et 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. - Le laiteron des champs et le chardon des champs doivent être en pleine croissance et être au stade de rosette jusqu'à 50 cm de hauteur. - La muhlenbergie feuillée doit mesurer entre 10 cm

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées [♦]	Remarques (appliquer le produit à raison de 100 à 200 L d'eau/ha)
			et 20 cm de hauteur et être en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement sorties de terre au moment du traitement ne seront pas supprimées.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 cm de hauteur sera irrégulière, bien que certaines espèces soient supprimées.

7.6.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

NASA 36 plus l'herbicide Pursuit

On peut mélanger l'herbicide Pursuit à NASA 36 à raison de 2,5 L/ha pour assurer une suppression rémanente prolongée des mauvaises herbes à germination tardive dont la morelle noire de l'Est, le chénopode blanc, l'amaranthe à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet sauvage. Appliquer Pursuit à raison de 0,16 à 0,21 L/ha dilué dans 100 à 200 L d'eau propre par hectare jusqu'à la troisième feuille trifoliée du soya Roundup Ready™. La dose supérieure est indiquée pour les infestations importantes. Ce mélange en réservoir est indiqué surtout pour le soya semé à des espacements d'au moins 50 cm (20 pouces) où l'on veut faire une seule application.

Mélange : Ajouter et mélanger Pursuit au réservoir tel qu'indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter ensuite NASA 36 tel qu'indiqué sur la présente étiquette.

Un DAAR de 100 jours est requis pour le mélange en réservoir de NASA 36 et l'herbicide Pursuit sur le soya non sensibles au glyphosate.

Une seule application par saison de NASA 36 à raison de 2,5 L/ha mélangé au réservoir avec l'herbicide Pursuit à raison de 0,16 à 0,21 L/ha est permise.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Pursuit pour obtenir d'autres mesures de sécurité et directives de manipulation du produit.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 cm de hauteur sera irrégulière, bien que certaines espèces soient supprimées.

NASA 36 plus l'herbicide Classic 25 DF*

Pour une suppression tout au long de la saison du pissenlit, du laitron potager et du souchet comestible, appliquer l'herbicide Classic 25 DF à raison de 36 g/ha plus NASA 36 à raison de 2,5 L/ha*. Ajouter un agent tensio-actif non ionique tel qu'Agral 90, Citowett Plus ou Ag-Surf à

0,2 % vol/vol. Traiter quand le soya est au stade de 1 à 3 feuilles trifoliées, quand le pissenlit et le laiteron potager mesurent moins de 15 cm de hauteur et de largeur, et quand le souchet comestible est au stade de 8 feuilles. N'UTILISER CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR QUE SUR LE SOYA PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY™.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Classic 25 DF pour obtenir des directives sur les mélanges en réservoir et sur les mises en garde concernant l'utilisation, y compris des instructions sur la replantation avec d'autres cultures.

*Utiliser ce mélange en réservoir seulement en cas d'infestation de souchet comestible grave.

Pursuit est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V. Pays-Bas.
Classic est une marque déposée d'E.I. duPont Canada Company.

7.7 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY™)

AVERTISSEMENT : APPLIQUER NASA 36 QUE SUR LES VARIÉTÉS DE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY™).

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 100 à 200 L d'eau/ha)
2,5	Jusqu'au stade de 8 feuilles, inclusivement	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amaranthe à racine rouge, amaranthe hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, asclépiade commune*, souchet comestible*, panic d'automne, panic millet sauvage Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des	¹ Une seule application de 2,5 L/ha assure la répression seulement. ² Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, et la mauve à feuilles rondes, on peut faire une deuxième application séquentielle au moins deux semaines après la première application. ³ Une deuxième application de 2,5 L/ha donne une meilleure suppression en cas d'infestation importante. On peut faire une deuxième application de 2,5 L/ha sur les mauvaises herbes qui ont levé à la suite d'un

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 100 à 200 L d'eau/ha)
		champs, soude roulante, canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium ciculaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits Asclépiade commune ^{1,2} , souchet comestible ^{1,2} , mauve à feuilles rondes ² , chardon des champs ³ , laitron des champs ³ , muhlenbergie feuillée ³	traitement initial. - Le cas échéant, faire la deuxième application au plus tard au stade de 8 feuilles du maïs. - L'asclépiade commune doit mesurer entre 15 cm et 60 cm de hauteur et être en pleine croissance. - Le souchet comestible doit mesurer entre 5 cm et 15 cm de hauteur et être en pleine croissance. - Le laitron des champs et le chardon des champs doivent être en pleine croissance et être au stade de rosette jusqu'à 50 cm de hauteur. - La muhlenbergie feuillée doit mesurer entre 10 cm et 20 cm de hauteur et être en pleine croissance. - Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement sorties de terre au moment du traitement ne seront pas supprimées.

7.7.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour un mélange en réservoir, ajouter l'atrazine ou l'herbicide Marksman tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit, puis ajouter NASA 36 tel qu'indiqué sur la présente étiquette (section 5). Consulter les étiquettes d'atrazine et de l'herbicide Marksman pour obtenir d'autres mesures de sécurité et directives sur la manipulation du produit.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Dose (L/ha)	Stade de croissance	Mauvaises herbes supprimées*	Remarques (appliquer le produit à raison de 100 à 200 L d'eau/ha)
2,5 + 0,75 à 1,0 kg de m.a./ha d'atrazine*	Jusqu'au stade de 5 feuilles, inclusivement	Suppression à effet rémanent du chénopode blanc, de l'amaranthe à racine rouge, de la petite herbe à poux	Utiliser ce mélange en réservoir quand une seule application est voulue. Adopter la dose supérieure d'atrazine pour les infestations plus importantes.
2.5 + 2,5 à 3,7 L/ha d'herbicide Marksman	Jusqu'au stade de 5 feuilles, inclusivement	Suppression à effet rémanent du chénopode blanc, de l'amaranthe à racine rouge, de la petite herbe à poux, de l'abutilon	Utiliser ce mélange en réservoir quand une seule application est voulue. Adopter la dose supérieure de Marksman pour les infestations plus importantes.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 cm de hauteur sera irrégulière, bien que certaines espèces soient supprimées.

* 0,75 à 1,0 kg m.a. d'atrazine/ha équivaut à 1,56 à 2,08 L/ha d'Aatrex Liquide 480.

Marksman est une marque déposée de BASF AG.

Aatrex est une marque déposée de Syngenta group company.

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE LES MISES EN GARDE, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Lorsqu'il est appliqué tel que recommandée dans les conditions indiquées, le produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC DE NASA 36

Mauvaises herbes	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	Remarques
Chiendent (suppression, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 à 4 feuilles vertes	2,5	50 à 300	Diluer le produit dans l'eau et l'appliquer au moyen de buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement.

Mauvaises herbes	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	Remarques
				Consulter les remarques à la section 8.2.1 <i>Chiendent</i> pour obtenir des précisions. Pour les volumes d'eau supérieurs (150 à 300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué à raison de 0,5 L dilué dans 100 L d'eau propre (0,5 % vol/vol). Consulter la liste à la section 8.2.2 et ci-dessous.
Chiendent (suppression à long terme, infestations graves, volumes d'eau élevés)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5 à 7,0	50 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. Les doses dépassant 2,5 L/ha donnent une meilleure suppression et de plus longue durée, surtout en cas d'infestations graves et/ou pour des volumes d'eau supérieurs (p. ex., 150 à 300 L/ha). Consulter les remarques à la section 8.2.1 <i>Chiendent</i> pour obtenir des précisions.
Chardon des champs	Stade de la rosette (terre en jachère)	2,5	50 à 100	Diluer le produit dans de l'eau propre et l'appliquer au moyen de buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement. Consulter les remarques à la section 8.2.3 <i>Chardons des champs</i> pour obtenir des précisions.
Chardon des champs	Stade du bouton ou après	4,75 à 7,0	100 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
Liseron des champs	Dès la pleine floraison	7 à 12	100 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade commune*	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 à 100	Consulter la section 9.9 <i>Traitement avant la récolte</i> pour obtenir des précisions.

Mauvaises herbes	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	Remarques
	Stade du bouton à la pleine floraison	12	100 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace. Les plants d'asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous au même stade de croissance requis pour la suppression, donc des traitements de rappel peuvent s'imposer.
Linaire vulgaire	Stade végétatif (terre en jachère) Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 à 100	Diluer le produit dans l'eau et l'appliquer au moyen de buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours suivant le traitement des terres en jachère. Consulter les remarques à la section 8.2.4 <i>Linaire vulgaire</i> ou la section 9.9 <i>Traitement avant la récolte</i> pour obtenir des précisions.
Luzerne	Début du stade du bouton à la pleine floraison Applications à l'automne seulement	3,7 à 5,0	50 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement. Adopter la dose supérieure pour les populations importantes de luzerne ou en cas d'infestation de graminées grave. Pour les applications printanières et une suppression dans un système à travail minimum du sol au moyen d'un mélange en réservoir de 2,4-D, consulter la section 8.2.6.

Mauvaises herbes	Stade de croissance	Dose (L/ha)	Volume d'eau (L/ha)	Remarques
Pissenlit	< 15 cm	2,5	50 à 100	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement pour toutes les doses. Adopter la dose supérieure pour les infestations graves. Consulter la section 8.2.5 <i>Pissenlit</i> pour obtenir des précisions. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 <i>Traitement avant la récolte</i> pour obtenir des précisions.
	> 15 cm	3,75 à 5,0	50 à 300	
	Stade de la rosette à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 à 100	
Orge queue-d'écureuil	Du semis à l'épiaison	2,5 à 5,0	50 à 100	Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler le sol ou faire le semis. Adopter les doses supérieures si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est importante.
Autres vivaces (consulter la liste à la section 6.2)	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	7 à 12	100 à 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.

*REMARQUE : Pour un traitement localisé, mélanger le produit à raison de 120 mL dilué dans 5 L d'eau propre par 100 m². (Les doses de 2,5 à 12 L/ha sont équivalentes à environ 25 à 120 mL/100m², respectivement.)

8.2 REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.2.1 CHIENDENT

Suppression des mauvaises herbes tout au long de la saison, après un labour

d'automne : Appliquer NASA 36 à raison de 2,5 L/ha au printemps, avant le semis. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 L d'eau propre, de la façon décrite au tableau ci-dessus. Attendre que la plupart des plants de chiendent comptent entre 4 et 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement entre 1 et 4 semaines plus tard que les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 cm.

REMARQUE : Ce traitement supprime le chiendent tout au long de la saison de végétation dans les sols travaillés à l'automne. La suppression est moins efficace pour les sols non travaillés à l'automne et qui subissent un traitement du produit. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

Cultures fourragères : Appliquer le produit durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol au moins 3 jours plus tard.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère pourvu que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas traiter après la première gelée destructrice de l'automne.

8.2.2 AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici la liste des agents tensio-actifs homologués pour l'utilisation avec NASA 36 en vue de supprimer le chiendent :

Agral 90 Ag Surf Companion

Toujours lire les directives particulières concernant l'utilisation de l'agent tensio-actif figurant sur l'étiquette du produit.

8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette

Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes :

1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1^{er} août.
2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne au moins 15 cm de diamètre et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE : On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère pourvu que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas traiter après la première gelée meurtrière de l'automne.

Mélange en réservoir de NASA 36 plus Banvel

Suppression du chardon des champs (et du laiteron des champs) dans les terres en jachère ou dans les résidus de culture : Appliquer 1,7 L/ha de NASA 36 plus 1,25 L/ha de Banvel dilués dans 100 à 200 L/ha d'eau propre. De plus, ajouter 350 mL /ha de agent tensio-actif non ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour obtenir de meilleurs résultats dans les terres en jachère, travailler le sol au printemps et traiter quand la plupart des chardons mesurent entre 15 et 25 cm de hauteur, avant le stade du bouton. Travailler le sol 3 semaines après l'application.

Sur les résidus de culture après la récolte, appliquer le mélange en réservoir sur le chardon en pleine croissance au moins 2 semaines avant la gelée destructrice.

REMARQUE : Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs de grande culture, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1^{er} septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après le traitement, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

8.2.4 LINAIRE VULGAIRE

Suppression de la linaires vulgaire au stade végétatif des terres en jachère

Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes :

1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser repousser la linaires vulgaire au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle atteigne au moins 15 cm de diamètre et qu'elle soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE : On peut traiter la linaires vulgaire après une gelée légère pourvu que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas traiter après la première gelée destructrice de l'automne.

8.2.5 PISSENLIT

Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter jusqu'à la pleine floraison, inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, adopter des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.2.6 SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE 2,4-D

L'ajout de 2,4-D peut améliorer la suppression de la luzerne lorsque la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour supprimer les peuplements établis de luzerne à l'automne, appliquer NASA 36 à raison de 2,5 à 5,0 L/ha et toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 g/L à raison de 1,2 à 2,4 L/ha dans 100 à 200 L d'eau/ha. (Pour les autres préparations de 2,4-D, modifier la dose du produit en conséquence.)

Pour les applications printanières, n'utiliser que la dose minimale de 2,4-D (soit 1,2 L/ha) et NASA 36 à raison de 2,5 à 5,0 L/ha. Après une application printanière de ce mélange en réservoir, attendre 14 jours avant le semis et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Adopter les doses supérieures de NASA 36 quand les herbes vivaces pullulent.

8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance : Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la section 8.1 *Suppression des mauvaises herbes vivaces au moyen de NASA 36*.

Type de buse : Pour obtenir de meilleurs résultats à l'aide d'un équipement à rampe ordinaire, appliquer le produit à raison de 50 à 300 L/ha d'eau propre au moyen de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs : La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non travaillés depuis plusieurs années.

Fauche : La fauche avant le traitement minimise l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol : Un travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application printanière, ou un travail du sol entre la récolte et une application automnale, rend la suppression des mauvaises herbes vivaces moins efficace. Pour obtenir de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application (consulter les tableaux des recommandations (sections 7.1 et 8.1) pour connaître l'intervalle correspondant à chaque espèce de mauvaise herbe).

En cas de pluie : Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas traiter si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines : Le produit ne supprime que les plants déjà sortis de terre. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour supprimer les mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée : Une gelée destructrice avant l'application peut rendre la suppression moins efficace. Ne pas appliquer le produit après la première gelée destructrice de l'automne.

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES MISES EN GARDE, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE LA PRÉSENTE BROCHURE.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN EXCEPTÉ PAR ÉPANDAGE AÉRIEN DE PRÉRÉCOLTE (SECTION 9.9.2).

SUIVRE L'ÉTIQUETTE LA PLUS RESTRICTIVE POUR L'APPLICATION DE CES MÉLANGES DE RÉSERVOIR.

Le produit s'applique tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant le semis de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge,

de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, du soya, des haricots communs secs et des fourrages, et pour les terres en jachère. On peut aussi l'appliquer en pulvérisation générale dans les variétés de maïs, de canola ou de soya non sensibles au glyphosate, c'est-à-dire qui portent le gène Roundup Ready™ (consulter les sections 7.5, 7.6 et 7.7). On peut aussi le pulvériser par jet dirigé dans les vergers, les vignobles, les bleuetières et les fraisières, ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya et les haricots communs secs, les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises. (Consulter les sections correspondantes ci-dessous pour obtenir des précisions.) **Pour obtenir des précisions sur la suppression des mauvaises herbes dans les cultures suivantes, toujours consulter les sections 7.0 *Suppression des mauvaises herbes annuelles* ou 8.0 *Suppression des mauvaises herbes vivaces*.**

9.1 TRAITEMENT AVANT LE SEMIS – TOUTES LES CULTURES

On peut appliquer le produit avant le semis de toutes les cultures pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées sur la présente étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance voulu au moment du traitement. Le produit n'exerce aucun effet rémanent sur les mauvaises herbes; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. **TRAITER AVANT LE SEMIS OU LA TRANSPLANTATION.**

9.1.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR* – SOYA

***MÉLANGES EN RÉSERVOIR : CONSULTER LES ÉTIQUETTES RESPECTIVES DES PRODUITS POUR CONNAÎTRE LES DOSES D'UTILISATION, LES MISES EN GARDE ET AVERTISSEMENTS, LES INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE, LES RECOMMANDATIONS SUR LE RÉENCEMENCEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS.**

NASA 36 plus l'herbicide Pursuit

On peut appliquer NASA 36 plus l'herbicide Pursuit avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. NASA 36 supprime les mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette lorsqu'on l'applique tel qu'indiqué (consulter les sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces figurant sur la présente étiquette). L'herbicide Pursuit supprime les mauvaises herbes germant du semis.

SEULS LE SOYA, LE HARICOT BLANC, LE HARICOT COMMUN, LE POIS DE TRANSFORMATION, LE MAÏS CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE PLANTÉS LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT PLANTER LE BLÉ D'HIVER LA MÊME ANNÉE QU'UNE APPLICATION DE PURSUIT SUR LE SOYA, MAIS PAS DANS LES 100 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT.

NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA RÉCOLTE.

NASA 36 plus du métribuzine (herbicide Sencor 75 DF, herbicide à dispersion liquide Sencor 500 F, herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soya, ou herbicide Lexone DF)

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles dépassant 4 cm de hauteur dans le soya : Préparer un mélange en réservoir composé de NASA

36 et d'herbicide Sencor 75 DF, d'herbicide à dispersion liquide Sencor 500F, d'herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, d'herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soya ou d'herbicide Lexone DF pour un traitement de présemis de surface ou de prélevée avant la levée de la culture.

NASA 36 plus l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya : Préparer un mélange en réservoir composé de NASA 36 et d'herbicide Dual Magnum ou d'herbicide Dual II Magnum à raison de 1,15 à 1,75 L/ha pour un traitement de présemis (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou un traitement de prélevée avant la levée de la culture.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent ne seront peut-être pas supprimées en utilisant des doses inférieures de NASA 36. Adopter les doses supérieures si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

NASA 36 plus l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum plus du métribuzine (herbicide Sencor 75DF, herbicide à dispersion liquide Sencor 500F, herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, herbicide à dispersion liquide Sencor Soya ou herbicide Lexone DF)

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya : Faire un traitement de préplantation en surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou un traitement de prélevée avant la levée de la culture. Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent ne seront peut-être pas supprimées en utilisant des doses inférieures de NASA 36.

NASA 36 plus l'herbicide pour le soya Broadstrike Dual Magnum

On peut préparer un mélange en réservoir d'herbicide pour le soya Broadstrike Dual Magnum à raison de 1,56 L/ha et de NASA 36 à raison de 2,5 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes annuelles existantes et certaines mauvaises herbes vivaces, y compris le chiendent. On peut appliquer le mélange en réservoir comme traitement de présemis de surface ou de prélevée dans le sol avec travail minimum ou sans travail. Lorsqu'on prépare le mélange, ajouter l'herbicide pour le soya Broadstrike Dual Magnum en premier.

NASA 36 plus l'herbicide Frontier

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles : Appliquer NASA 36 plus l'herbicide Frontier comme traitement de présemis de surface ou de prélevée.

NASA 36 plus l'herbicide Linuron

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles : Appliquer NASA 36 plus l'herbicide Linuron après le semis mais avant la levée de la culture.

NASA 36 plus l'herbicide Axiom DF

Traitement de présemis en surface : Pour l'utilisation dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol. Quand les mauvaises herbes sont présentes au moment du traitement, appliquer l'herbicide Axiom DF dans le mélange en réservoir avec NASA 36. Appliquer l'herbicide Axiom DF dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

Traitement de prélevée : On peut appliquer NASA 36 plus l'herbicide Axiom DF au sol en pulvérisation généralisée après l'ensemencement de la culture, mais avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol : Appliquer ce mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

9.1.2 MÉLANGES EN RÉSERVOIR* – MAÏS

***MÉLANGES EN RÉSERVOIR : CONSULTER LES ÉTIQUETTES RESPECTIVES DES PRODUITS POUR CONNAÎTRE LES DOSES D'UTILISATION, LES MISES EN GARDE ET AVERTISSEMENTS, LES INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE, LES RECOMMANDATIONS SUR LE RÉENSCHEMEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS.**

NASA 36 plus l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs : Préparer un mélange en réservoir de NASA 36 et d'herbicide Magnum Dual ou d'herbicide Dual II Magnum à raison de 1,25 à 1,75 L/ha pour un traitement de présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou de prélevée avant la levée de la culture. REMARQUE : L'utilisation sur le maïs s'applique à l'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent ne seront peut-être pas supprimées en utilisant des doses inférieures de NASA 36. Adopter les doses supérieures si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

NASA 36 plus l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum plus l'herbicide Aatrex Liquide 480

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs : Préparer un mélange en réservoir de NASA 36 et d'herbicide Dual Magnum ou d'herbicide Dual II Magnum à raison de 1,25 à 1,75 L/ha et d'herbicide liquide 480 Aatrex à raison de 2,1 à 3,1 L/ha pour un traitement de présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou de prélevée avant la levée de la récolte. REMARQUE : L'utilisation sur le maïs s'applique à l'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent ne seront peut-être pas supprimées en utilisant des doses inférieures de NASA 36. Utiliser les doses supérieures si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

NASA 36 plus l'herbicide Primextra II Magnum

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs : Appliquer NASA 36 et l'herbicide Primextra II Magnum comme traitement de présemis de surface ou de prélevée avant la levée de la culture. Ce mélange en réservoir nécessite l'utilisation d'un agent tensio-actif, soit Agral 90 ou Ag-Surf. Consulter les instructions pour le mélange pour obtenir des précisions.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent ne seront peut-être pas supprimées en utilisant des doses inférieures de NASA 36. Utiliser les doses supérieures si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

NASA 36 plus l'herbicide Fieldstar

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles : Appliquer NASA 36 plus l'herbicide Fieldstar comme traitement de présemis en surface ou de prélevée avant la levée de la culture.

NASA 36 plus l'herbicide Frontier

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles : Appliquer NASA 36 plus l'herbicide Frontier comme traitement de présemis en surface ou de prélevée avant la levée de la culture.

NASA 36 plus l'herbicide Prowl

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles : Appliquer NASA 36 plus l'herbicide Prowl après le semis, mais avant la levée de la culture.

NASA 36 plus l'herbicide Linuron

Traitement non sélectif et suppression rémanente de certaines mauvaises herbes annuelles : Appliquer NASA 36 plus l'herbicide Linuron après le semis, mais avant la levée de la culture.

NASA 36 plus l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WDG

Traitement de présemis de surface : Quand les mauvaises herbes sont présentes au moment du traitement, on peut mélanger NASA 36 à l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD + un traitement à l'atrazine pour assurer la suppression non-sélective des mauvaises herbes. Ne pas incorporer.

Prélevée : On peut appliquer l'herbicide Converge 75 WDG au sol jusqu'à 14 jours avant le semis. L'herbicide Converge 75 WDG doit être mélangé en réservoir avec de l'atrazine quand il est appliqué comme traitement de prélevée de surface. On peut également appliquer l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD après le semis jusqu'avant la levée de la culture. On peut préparer un mélange en réservoir d'atrazine et/ou de NASA 36 avec des applications de prélevées de l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD.

Appliquer l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD à raison de 165 à 220 mL/ha, mélangé au réservoir avec NASA 36 à raison de 2,5 L par hectare pour la suppression non-sélective des mauvaises herbes levées dans tous les systèmes de gestion du

travail de la terre et pour une meilleure suppression du pissenlit établi dans des systèmes de culture sans labour. Un mélange en réservoir à triple action d'herbicide Converge Pro ou d'herbicide Converge 75 WGD + atrazine + NASA 36 peut s'utiliser pour fournir une suppression rémanente des mauvaises herbes indiquées à la section de l'herbicide Converge Pro ou de l'herbicide Converge 75 WGD + atrazine.

NASA 36 plus l'herbicide Axiom DF

Traitement de présems de surface : Pour l'utilisation dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol quand les mauvaises herbes sont présentes au moment du traitement : Appliquer le mélange en réservoir d'herbicide Axiom DF et NASA 36. Appliquer l'herbicide Axiom DF dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

Traitement de prélevée : On peut appliquer NASA 36 plus l'herbicide Axiom DF au sol comme pulvérisation généralisée après l'ensemencement de la culture, mais avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol : Appliquer le mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

Sencor et Axiom sont des marques déposées de Bayer.

Lexone est une marque déposée d'E.I. DuPont Canada Company.

Dual, Magnum, et Primextra sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Broadstrike et Fieldstar sont des marques déposées de Dow Agrosiences LLC.

Frontier est une marque déposée de BASF Corporation.

9.2 TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE CULTURE

On peut traiter les résidus de culture à l'automne, après la récolte, pour supprimer les mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre que les mauvaises herbes repoussent jusqu'au stade voulu (20 à 25 cm de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant le traitement; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient verts. La paille doit être enlevée ou étendue uniformément afin de ne pas entraver la repousse ni l'uniformité de la pulvérisation. Une gelée destructrice avant le traitement peut rendre la suppression moins efficace.

9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ

On peut appliquer le produit en traitement localisé dans l'orge, le maïs, l'avoine, le soya, le blé, les fraises, les bleuets, les graminées fourragères et les légumineuses, y compris la production de semences. Traiter aux mêmes doses et aux mêmes stades de croissance qu'indiqué dans les tableaux des sections 7.1 et 8.1 *Suppression des mauvaises herbes* ou bien en utilisant une solution à 1 % pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou à 2 % pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution à 1 % équivaut à 1 L de NASA 36 dans 100 L de solution à pulvériser). Appliquer les solutions à 1 ou 2 % de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'indiqué à la section 5.2 *Renseignements sur le mélange et l'équipement d'épandage*.

9.3.1 Restrictions sur le pâturage: il faut faire le traitement avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, les cultures seront supprimées. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. Ne pas traiter si la culture a dépassé le stade de formation des graines. Prévoir au moins 3 à 5 jours pour la diffusion de nasa 36 à toutes les parties des plantes avant de laisser paître le bétail ou de récolter les fourrages des surfaces traitées.

9.4 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE

On peut appliquer le produit ou les mélanges en réservoir dans une terre en jachère pour supprimer les mauvaises herbes vivaces mentionnées dans la présente brochure. Pour obtenir de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance voulu et sont en pleine croissance au moment du traitement. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes vont continuer de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour supprimer les mauvaises herbes levées à partir des graines.

9.5 SYSTÈMES DE CULTURE À TRAVAIL RÉDUIT OU SANS PRÉPARATION DU SOL (toutes les cultures de champs, y compris les céréales, les oléagineuses, les légumineuses, les fourrages, le maïs et les pommes de terre)

Pour les systèmes de culture à travail réduit ou sans préparation du sol, on peut appliquer le produit avant ou après le semis pour supprimer mauvaises herbes levées, pourvu que la culture ne soit pas encore levée. Un traitement fait trop à l'avance du semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève car le produit n'exerce aucun effet rémanent sur les mauvaises herbes.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR CONÇUS POUR LES SYSTÈMES DE CULTURE À TRAVAIL RÉDUIT OU SANS PRÉPARATION DU SOL

9.5.1 NASA 36 PLUS 2,4-D AMINE OU ESTER

On peut appliquer NASA 36 plus 2,4-D amine ou ester sur le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau *Suppression des mauvaises herbes annuelles avec NASA 36 mélange en réservoir* (section 7.2) pour obtenir des précisions.

9.5.2 NASA 36 PLUS PARDNER

On peut appliquer NASA 36 plus bromoxynil (Pardner) sur le blé, l'orge et l'avoine avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau *Suppression des mauvaises herbes annuelles au moyen d'un mélange en réservoir à base de NASA 36* (section 7.2) pour obtenir des précisions.

9.5.3 NASA 36 PLUS PURSUIT®

On peut appliquer NASA 36 plus Pursuit® sur le soya avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture. NASA 36 supprime les mauvaises herbes levées indiquées dans la présente brochure lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi. (Consulter les sections 7.0 *Suppression*

des mauvaises herbes annuelles ou 8.0 *Suppression des mauvaises herbes vivaces*.) Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les doses indiquées des deux produits dans 100 L/ha d'eau conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR OBTENIR DES PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION. SEULS LE SOYA, LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT SE CULTIVER DURANT LA SAISON SUIVANT UN TRAITEMENT AU PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE QU'UN TRAITEMENT AU PURSUIT SUR LE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

® Pursuit est une marque déposée de BASF Corporation.

9.5.4 NASA 36 PLUS L'HERBICIDE EXPRESS TOSS-N-GO OU L'HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE 75 % EXPRESS TOSS-N-GO®

On peut appliquer NASA 36 plus l'herbicide Express Toss-N-Go ou l'herbicide en pâte granulée 75 % Express Toss-N-Go® avant le semis; on peut ensemercer le blé et l'orge au moins 24 heures après le traitement. Consulter le tableau *Suppression des mauvaises herbes annuelles avec NASA 36 mélange en réservoir* (section 7.2) pour obtenir des précisions.

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DE L'HERBICIDE EXPRESS TOSS-N-GO OU DE L'HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE 75 % EXPRESS TOSS-N-GO POUR OBTENIR DES PRÉCISIONS SUR LES DIRECTIVES D'APPLICATION, LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR ET LES MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION.

9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

On peut appliquer le produit pour supprimer les mauvaises herbes déjà levées avant la levée des légumineuses et des graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, traiter avant le semis de la culture de protection.

9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES

Utiliser le produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes mesurent au moins 20 cm de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges aient levé. Le traitement peut se faire juste avant, durant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, traiter à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 cm de hauteur, mais avant l'apparition des

organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera supprimée. Pour cette raison, empêcher toute dérive du produit de se déplacer hors des endroits ciblés.

9.9 TRAITEMENT AVANT LA RÉCOLTE

Suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaira vulgaire et du pissenlit avant la récolte; suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, et gestion de la récolte

Suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaira vulgaire et du pissenlit, et suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison : On peut appliquer NASA 36 avant la récolte du blé, de l'orge (y compris l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (y compris les variétés résistant au glyphosate), du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya (y compris les variétés résistant au glyphosate) et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à NASA 36 peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE DU TRAITEMENT ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

Appliquer NASA 36 avant la récolte à raison de 2,5 L/ha, dilué dans 50 à 100 L d'eau propre, par voie terrestre seulement. Ne traiter que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 %. Ce stade se produit habituellement 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, appliquer le produit à raison de 2,5 à 5,0 L/ha, de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau *Directives sur la période d'application* (section 9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour obtenir la meilleure suppression, le chiendent doit être en pleine croissance et compter au moins 4 à 5 feuilles vertes. De même, pour obtenir une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs vivaces doivent être en pleine croissance et avoir atteint ou dépassé le stade du bouton. L'asclépiade commune doit être en pleine croissance et se trouver entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pas pour la gestion de la récolte) doivent être faites au stade de croissance approprié de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que durant la période de 7 à 14 jours (ou de 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) avant la récolte afin d'assurer la meilleure suppression des mauvaises herbes et de maximiser les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte, et risque de laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter toute pulvérisation ou dérive des embruns au-dessus d'importants habitats aquatiques ou terrestres de la faune, tels les cours d'eau, les terres humides (ex. marécages), les plantations brise-vent, les boisés, la végétation croissant sur les bords des fossés et les autres tapis végétaux au pourtour des champs. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre la dernière bande d'aspersion et le début ces habitats.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les cours d'eau ou les végétaux non

visés, que ce soit par une application directe, par la dérive des embruns ou par le ruissellement des déchets de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

9.9.1 DIRECTIVES SUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

Culture	% d'humidité dans le grain	Directives
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA (y compris les variétés résistant au glyphosate)	Moins de 30	Les gousses vont du jaune au vert; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	Moins de 30	La majorité (75 % à 80 %) des graines sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75 % à 80 %) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les plus basses (15 % du fond) gousses sont brunes et les graines cliquètent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80 % à 90 % des feuilles d'origine sont tombées.
SOYA (y compris les variétés résistant au glyphosate)	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80 % à 90 % des feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

9.9.2 ÉPANDAGE AÉRIEN AVANT LA RÉCOLTE

Consulter les directives générales sur l'épandage aérienne présentées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les directives particulières sur l'application dans la présente section.

À USAGE RESTREINT

ÉPANDAGE AÉRIEN AVANT LA RÉCOLTE PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT (y compris la RÉGION DE LA RIVIÈRE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE)

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DES RESTRICTIONS : Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un préposé à l'épandage aérien ou par un service d'épandage

aérien autorisé par l'organisme de réglementation provincial compétent et en utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, ce préposé à l'épandage ou service d'épandage doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation :

1. L'avion servant au traitement doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, dans les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, p. ex., rampe ne dépassant pas 65 % de l'envergure de l'aile; le type, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, et produire des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1 000 microns).
2. L'avion servant au traitement doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
3. Tout préposé à l'épandage doit avoir réussi le cours de formation en épandage aérien de NASA 36.
4. Pour ce produit, tout service d'épandage aérien doit compter dans son personnel au moins un pilote préposé à l'application ayant au moins 250 heures de vol en épandage aérien, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tout pilote ne répondant pas à cette norme minimale doit travailler *sous la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

MODE D'EMPLOI

On peut pulvériser NASA 36 au moyen d'un matériel d'épandage aérien pour supprimer le chiendent, le chardon des champs, l'asclépiade commune, la linaire vulgaire et le pissenlit, et pour supprimer le laiteron des champs vivace tout au long de la saison. On peut appliquer NASA 36 avant la récolte du blé, de l'orge (y compris l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs et du soya. **NE PAS traiter les cultures destinées à la production des semences.**

Le traitement peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉS.

Appliquer NASA 36 avant la récolte à raison de 2,5 L/ha, dilué dans 20 à 50 L d'eau propre, au moyen d'un équipement d'épandage aérien. Ne traiter que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 %. Ce stade se produit habituellement entre 7 et 14 jours avant la récolte. Le tableau *Directives sur la période d'application* (section 9.9.1) indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour obtenir la meilleure suppression, le chiendent doit être en pleine croissance et compter au moins 4 à 5 feuilles vertes. De même, pour obtenir une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs vivaces doivent être en pleine croissance et avoir atteint ou dépassé le stade du bouton. L'asclépiade commune

doit être en pleine croissance et se trouver entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les traitements pour supprimer les mauvaises herbes (non pas pour la gestion de la récolte) doivent être faits au stade de croissance approprié de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que durant la période de 7 à 14 jours avant la récolte afin d'assurer la meilleure suppression des mauvaises herbes et de maximiser les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte, et risque de laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

Brise-vent et sujets de pépinière (espèces ligneuses ornementales)

On peut utiliser le produit pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces indiquées avant le semis ou on peut l'appliquer comme arrosage dirigé dans les brise-vents ou les pépinières établies des espèces suivantes :

Feuillus

Caragana
Caragan spp.
Cerisier
Prunus spp.
Oliviers de Russie
Elaeagnus spp.
Érable
Acer spp.
Frêne
Fraxinus spp.
Orme
Ulmus spp.
Lilas
Syringa spp.
Peuplier
Populus spp.
Saule
Salix spp.
Sorbier
Sorbus spp.

Conifères

Épinette
Picea spp.
Genévrier
Juniperus spp.
If
Taxus spp.
Pin
Pinus spp.
Sapin
Abies spp.

REMARQUE : L'utilisation du produit est déconseillée pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.11 ARBRES, VIGNES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Le produit est recommandé pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraises, les plantations de canneberges (atocas) et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer le produit au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un appareil manuel ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un

appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraises seulement). Consulter la section 5.2 *Renseignements sur le mélange et l'équipement d'épandage* et le tableau suivant pour obtenir des précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour supprimer les mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Le produit n'exerce aucun effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet rémanent ou répéter le traitement. Ne pas appliquer plus de 35 L/ha du produit par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES GOURMANDS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DU PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT OCCASIONNER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

La suppression risque d'être moins efficace si l'on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

Suppression des mauvaises herbes dans les arbres, les vignes, les arbustes fruitiers et autres cultures

Culture	Dose (L/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (consulter les sections 7.1 et 8.1 pour connaître les doses)
Abricots, cerises (douces/aigres), pêches, poires, pommes, prunes	2,25 à 12	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, raisins	Mélange en réservoir 2,25 à 12 + Simazine 2,0 à 4,5 kg m.a./ha	-	1	Annuelles et vivaces	Suppression tout au long de la saison (prélevée). Ne pas appliquer le produit aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Se conformer aux restrictions les plus restrictives figurant sur l'étiquette de chaque produit composant le mélange. NE PAS traiter les vergers ou vignobles

Culture	Dose (L/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (consulter les sections 7.1 et 8.1 pour connaître les doses)
					établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement. La dose de Simazine équivaut à 2,25 à 5,0 kg/ha de Princep[®] Nine-T[®] ou à 4,0 à 9,0 kg/ha de Simadex[®].
Raisins	2,25 à 12	14	3	Annuelles et vivaces	Sauf pour la variété Concord, enlever tous les gourmands de la zone à traiter avant le traitement. Enlever les gourmands ou rejets au moins 2 semaines avant le traitement. Ne pas traiter les vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuets en corymbe (cultivés)	2,8 à 5,6	30	1	Chiendent	Appliquer le produit en jet dirigé sans dépasser une pression de 275 kPa.
Bleuets nains	Solution à 1 à 2 % (application localisée)	N'appliquer le produit que durant l'année de croissance végétative	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	Appliquer le produit en jet dirigé à la mi-été durant l'année de croissance végétative. Consulter la section 9.3 pour les instructions sur les applications localisées.
Avelines, noisettes (plantations établies)	2,25 à 3,5	14	-	Annuelles	Appliquer le produit en jet dirigé sans dépasser une pression de 275 kPa.

Culture	Dose (L/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes supprimées	Remarques (consulter les sections 7.1 et 8.1 pour connaître les doses)
Noix de Grenoble, châtaignes, noyer de Siebold	2,25 à 12	-	2	Annuelles et vivaces	Appliquer le produit tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée destructrice. Diluer le produit dans 200 à 300 L d'eau et l'appliquer en jet dirigé sans dépasser une pression de 275 kPa. Appliquer le produit aussi par humectation en solution à 2 %. (Consulter la section 9.12 <i>Équipement sélectif</i> .)
Canneberges	Solution à 20 % (1 L de NASA 36 + 4 L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau. (Consulter la section 9.12.)
Fraises	Solution à 1 à 2 % (application localisée) Solution à 33 % (appareil à humectation)	30	1	Vivaces levées	Traiter quand les vivaces sont à un point susceptible de la croissance. (Consulter les sections 8.1 et 8.2.) Consulter la section 9.3 pour connaître les directives sur les traitements localisés. Consulter la section 9.12 pour connaître les directives sur les traitements au moyen d'un appareil à humectation.
Asperge	1,25 à 2,5	7	1	lvraie semée à l'automne	Traiter au printemps avant la levée des pousses d'asperge.

Princep et Nine-T sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
Simadex est une marque déposée de Bayer.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER LE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (GINSENG NORD-AMÉRICAIN) :

Le MODE D'EMPLOI du produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur la présente étiquette a été rédigé par des personnes autres qu'Agromarketing Co. Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension des profils d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Agromarketing Co. Inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque le produit est employé sur les cultures indiquées sur la présente étiquette.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Agromarketing Co. Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR OBTENIR DES DÉTAILS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION.

GINSENG NORD-AMÉRICAIN

Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement) : Traiter à l'automne, après le semis mais avant le gel dans les nouveaux jardins seulement, pour supprimer les graminées spontanées. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance indiqué sur l'étiquette. Appliquer le produit à raison de 2,5 L/ha dilué dans 50 à 100 L d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

Jardins existants/établis : Traiter au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol. Traiter lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance indiqué sur l'étiquette. Faire jusqu'à 2 applications par saison à raison de 2,5 L/ha dilué dans 50 à 100 L d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et parfaitement mélangé dans l'eau, on peut appliquer le produit au moyen d'un appareil à humectation aux espèces mentionnées qui poussent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les raisins, les plantations de canneberges (atocas), les bleuets nains et les fraises. Il faut appliquer le produit avant le début de la formation des gousses de soya et de haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les plantations d'arbres indiqués dans la présente brochure. Consulter les sections 9.10 et 10.1.)

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant contre une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations

ou quantités appropriées de produit sur les mauvaises herbes. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non ciblée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir de meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON CIBLÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non ciblée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon à ce que le point de contact soit à au moins 5 cm au-dessus de la végétation non ciblée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se dépose sur la végétation non ciblée peuvent entraîner une décoloration, un arrêt de croissance ou la détruire.

Les traitements doivent se faire quand les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 cm la végétation non ciblée. On obtient de meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes qui n'entrent pas en contact avec la solution herbicide ne sont pas affectées, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et qu'elles n'entrent pas toutes en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter les tableaux des sections 7.1 *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et 8.1 *Suppression des mauvaises herbes vivaces*, pour connaître le stade de croissance indiqué pour chaque espèce.

REMARQUES

- Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Empêcher toute fuite ou tout dégoulinement d'atteindre la végétation non ciblée.
- Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.
- Garder les surfaces humectantes propres.
- Pour les appareils à rouleau, maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau durant le traitement.
- Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.
- NE PAS utiliser d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.
- NE PAS utiliser l'équipement à une vitesse de déplacement inférieure à 4 km/h ou supérieure à 10 km/h. La vitesse de l'appareil peut affecter la suppression. À mesure que la densité des mauvaises herbes augmente, diminuer la vitesse de l'appareil pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.
- Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.
- Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent affecter la suppression. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.
- Pour les appareils à humectation de tout genre, s'assurer que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non ciblée.
- Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir utilisé le produit, en la rinçant à fond à grande eau.

Appareils à rouleau : Mélanger 0,5 à 1,0 L de produit dans 10 L d'eau pour donner une solution herbicide de 5 % à 10 %. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres : Mélanger 1 L de produit dans 2 L d'eau pour donner une solution à 33 %.

10.0 UTILISATION SUR LES TERRES NON AGRICOLES (aires industrielles, récréatives ou publiques et emprises)

TOUJOURS LIRE LES MISES EN GARDE, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE LA PRÉSENTE BROCHURE. N'APPLIQUEZ PAS PAR AIR SAUF POUR LES EMPRISES (SECTION 10.2.2).

Le produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnés sur la présente étiquette, qui poussent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, les pipelines, les autoroutes, les emprises de lignes téléphoniques et électriques, les terrains de stockage et les installations de pompage de produits pétroliers, les abords des chemins, les aires d'entreposage, les cours à bois, les abords des clôtures, les terrains industriels, les terrains de stationnement, les cours d'école, les parcs, les terrains de golf et autres terrains publics, les aéroports et les endroits d'usage industriel et non agricole semblables.

REMARQUE : Pour toute utilisation dans les aires industrielles, récréatives ou publiques dans les emprises, des traitements de rappel peuvent s'imposer contre le regain ou la végétation nouvelle.

Lorsqu'il est appliqué tel que recommandée dans les conditions indiquées, le produit supprime les mauvaises herbes dans les terres non agricoles, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

10.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES TERRES NON AGRICOLES

Mauvaises herbes	Application terrestre**			Remarques
	Application par rampe		Pulvérisation à main à volume élevé	
	Dose* (L/ha)	Volume d'eau* (L/ha)	% de la solution	
Herbes annuelles et à feuilles larges	2,25 à 3,5	50 à 100	1	Mauvaises herbes en pleine croissance
Vivaces Chiendent	2,5	50 à 300	1	Mauvaises herbes en pleine croissance
	4,75 à 7,0	50 à 300	2	Ajouter 0,5 % vol/vol d'un agent tensio-actif

Mauvaises herbes	Application terrestre**			Remarques
	Application par rampe		Pulvérisation à main à volume élevé	
	Dose* (L/ha)	Volume d'eau* (L/ha)	% de la solution	
Chardon des champs (stade du bouton)	4,75 à 7,0	100 à 300	2	recommandé si le volume de l'eau dépasse 150 L. (Consulter la section 8.2.2.)
Salicaire pourpre	6,0	300 à 600	1 à 2 (ou 33 % pour les appareils à humectation)	Adopter la dose supérieure pour assurer une suppression à long terme et pour les infestations graves.
Autres vivaces	7,0 à 12	100 à 300	2	Consulter la section 10.2.3 pour les directives concernant l'application sur la salicaire pourpre. Un traitement en été jusqu'à la fin de l'automne donne les meilleurs résultats.
Broussailles et arbres Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine occidentale, saule	3,0 à 6,0	100 à 300	1 à 2	Traitement en été jusqu'au début de l'automne (consulter la section 10.2)
Érable, framboisier, aulne	6,0	100 à 300	2	Traitement en été jusqu'à la fin de l'automne; le traitement à l'automne donne les meilleurs résultats.
Rénovation du gazon Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5 à 12,0	100 à 300	1 à 2	Adopter la dose supérieure pour les vivaces.
Végétation sur les abords de chemin (entre 1 et 2 m sur les bords de chemin) Mauvaises herbes annuelles (consulter les sections des	1) 0,75 à 1,0 + 1,25 à 2,5 L de DyCleer® 480 ou 2) 0,75 à 1,0	25 à 150	-	Consulter le tableau sur la suppression des mauvaises herbes annuelles à la section 7.1 pour connaître les doses indiquées pour les mauvaises herbes spécifiques. Pour les mélanges de 2,4-D amine ayant une garantie différente, modifier la dose en conséquence.

Mauvaises herbes	Application terrestre**			Remarques
	Application par rampe		Pulvérisation à main à volume élevé	
	Dose* (L/ha)	Volume d'eau* (L/ha)	% de la solution	
mélanges en réservoir de l'étiquette de chaque produit pour connaître les mauvaises herbes supprimées)	+ 0,30 L de DyCleer® 480 + 1,2 L de 2,4-D amine 500			Ne pas appliquer le produit à l'eau stagnante.
Suppression rémanente (annuelles et vivaces) La composante simazine du mélange en réservoir supprime tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges qui germent. Le mélange peut aussi supprimer certaines espèces annuelles en postlevée.	2,5 à 12,0 + 1) 2,5 à 5,6 kg de Simazine 80W ou 2) 4,0 à 9,0 L de Simadex® Fluide	200 à 400	-	Ne pas appliquer le produit aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Une application par année. Utiliser le produit selon les directives les plus restrictives figurant sur l'étiquette de chaque produit composant le mélange. Pour les autres mélanges de simazine homologués pour l'utilisation sur des sites industriels ou des terres non agricoles, modifier les doses en conséquence, p. ex. 2,0 à 4,5 kg de simazine/ha.

* Pour obtenir des précisions sur les doses, les volumes d'eau et les modes d'application, consulter les sections 7.1 *Suppression des mauvaises herbes annuelles* et 8.1 *Suppression des mauvaises herbes vivaces*.

** L'épandage aérien doit se limiter à la suppression des broussailles et des arbres dans les emprises industrielles seulement. Consulter la section 10.2.2 *Épandage aérien (emprises industrielles seulement)*.

DyCleer® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.
Simadex® est une marque déposée de Bayer.

10.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE TRAITEMENT DANS LES TERRES NON AGRICOLES

Application foliaire

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser le produit jusqu'au ruissellement. Empêcher la dérive de pulvérisation d'entrer en contact avec la végétation non ciblée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des traitements faits tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces ciblées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de la suppression se manifestent au printemps suivant.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA PULVÉRISATION ENTRER EN CONTACT AVEC LE FEUILLAGE DES HERBES DE GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON CIBLÉES CAR ELLES PEUVENT EN SUBIR DES DOMMAGES IMPORTANTS OU ÊTRE DÉTRUITES.

Le produit n'exerce aucun effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour toute suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme herbicide approuvé et indiqué sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les mises en garde et toute autre information figurant sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

10.2.1 APPLICATION TERRESTRE

Broussailles et arbres : Appliquer le produit à raison de 3 à 6 L/ha. Utiliser un pulvérisateur à rampe, sans rampe ou pneumatique, ou appliquer le produit en solution de 1 à 2 % à l'aide d'un appareil manuel et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le produit sur le feuillage des plantes en pleine croissance. Adopter la dose de 6 L/ha pour l'érable, l'aulne et le saule*, et pour les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. (*répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser le produit jusqu'au ruissellement. Empêcher la dérive de pulvérisation d'entrer en contact avec la végétation non ciblée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

10.2.2 ÉPANDAGE AÉRIEN (EMPRISES INDUSTRIELLES SEULEMENT)

Consulter les directives générales sur l'épandage aérien aux sections 5.2 et 5.3, de même que les directives particulières sur l'application figurant dans la présente section.

L'épandage du produit doit se conformer aux exigences suivantes ou les dépasser.

Volume : Quantité recommandée dans un volume de pulvérisation minimal de 30 à 100 L/ha.

Broussailles et arbres : Appliquer le produit à raison de 3 à 6 L/ha. Adopter la dose de 6 L/ha pour l'érable, l'aulne et le saule*, et pour les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. Utiliser les doses du produit recommandées dans 30 à 100 L d'eau par hectare. Plus la végétation est dense, plus on augmente le volume de solution à pulvériser à l'intérieur des limites recommandées, afin de couvrir à fond.

(*répression seulement)

10.2.3 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE POURPRE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. NASA 36 n'est pas homologué pour l'application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en pleine croissance, au stade de la floraison ou après. Lorsqu'on utilise un appareil de pulvérisation manuel à grand volume, pulvériser le produit de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, consulter la section 9.12.
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant le traitement, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire doivent être traitées à partir de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme doit inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des zones déjà traitées permettra de décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

10.3 APPLICATION SÉLECTIVE

On peut utiliser les appareils sélectifs, comme les applicateurs à rouleau ou à mèche, pour supprimer les mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la section 9.12 *Équipement sélectif* pour obtenir des précisions.

10.4 GAZONS

Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, le produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses indiquées à la section 10.1 *Suppression des mauvaises herbes dans les terres non agricoles*.

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES PARTIES SOUTERRAINES DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante pousse dans un champ ou dans un terrain sans tonte ni fauche, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade indiqué à la section 7.1 *Suppression des mauvaises herbes annuelles* ou 8.1 *Suppression des mauvaises herbes vivaces*. Lorsque la végétation existante pousse dans un gazon soumis à la tonte, traiter après avoir sauté au moins une tonte régulière afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux parties souterraines de la plante. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le

tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer jusqu'aux parties souterraines de la plante.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance des parties souterraines de la plante qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant le traitement. En suivant les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

10.5 APPLICATION PAR INJECTION

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection du produit. Appliquer le produit au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à raison d'au moins 0,5 mL (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1 :1) par 5 cm du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en bas de toutes les grosses branches. Appliquer le produit à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou au printemps quand il y a une forte poussée de sève. La suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 cm pourrait ne pas être acceptable à cette dose.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées :

AULNE	ÉRABLE*
<i>Alnus</i> spp.	<i>Acer</i> spp.
BOULEAU	PIN
<i>Betula</i> spp.	<i>Pinus</i> spp.
CÈDRE	PEUPLIER
<i>Thuja</i> spp.	<i>Populus</i> spp.
CERISIER	PRUCHE
<i>Prunus</i> spp.	<i>Tsuga</i> spp.
DOUGLAS TAXIFOLIÉ	SAULE
(ou « sapin de Douglas »)	<i>Salix</i> spp.
<i>Pseudotsuga</i> spp.	

* Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable grandifolié. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression optimale de l'érable grandifolié.

10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application du produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer le produit immédiatement (dans les 5 minutes), à la dose indiquée, à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe. Seul le cambium (ou couche génératrice) de la surface de coupe a besoin d'être traité. Appliquer la solution d'herbicide à une dose équivalente d'au moins 0,5 mL de produit par 5 cm de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas traiter le reste de la surface, ni sur les racines exposées car le produit traverse difficilement l'écorce. Traiter à n'importe quel moment de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée

de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voir la liste partielle des espèces supprimées à la section 10.5 *Application par injection*.